

MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

PROCÈS VERBAL du Conseil municipal du 26 avril 2023

N° 03/2023

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 19 avril 2023, se sont réunis le lundi vingt-six avril à dix-huit heures et trente minutes, sous la présidence de Jean-Luc Lorient, Maire.

À l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2023
- Fixation du loyer du logement situé 4 impasse de Beauregard
- Autorisation de recourir à un emprunt
- Règlement de la salle communale de la Belle Croix
- Modification des délégués auprès du syndicat F.L.A.M.M
- Demande d'installation de ruches
- Hébergement des artistes lors du Festiloir
- Questions diverses

Sur les 9 conseillers en exercice, 7 sont présents, à l'ouverture de la séance, il s'agit de :

Mesdames Monique Rousseau, Christiane Mizrahi, Marie Musset, Elisabeth Houvrard
Messieurs Jean-Luc Lorient, Cédric Salenne, Olivier Sanson

Mme Monique Rousseau, volontaire, est désignée comme secrétaire de séance.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2023

Le Maire invite les membres du conseil à faire part de leurs observations sur le procès-verbal de la séance du 03 avril 2023. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2- Fixation du loyer du logement situé 4 impasse de Beauregard

Le Maire informe que les travaux effectués dans le studio situé 4 impasse de Beauregard sont sur le point d'être achevés. Il convient donc de fixer le prix du loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 7 voix pour, de fixer le loyer mensuel du logement à 330.00 euros.

3- Autorisation de recourir à un emprunt

Le Maire informe les conseillers que le programme d'investissement de l'année 2023 fait ressortir un besoin de financement.

Le Maire informe que pour réaliser ces projets, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 60 000 euros maximum.

Il précise qu'une consultation a été lancée auprès de cinq établissements bancaires, et que trois ont répondu.

Après avoir étudié les offres, le conseil municipal décide, par 7 voix pour, de retenir l'offre du Crédit Mutuel de Maine-Anjou / Basse Normandie qui se caractérise comme suit :

- Montant : 60 000 euros
- Durée de l'emprunt : 15 ans
- Taux fixe : 3.75 %
- Échéance trimestrielle : 1312.04 euros
- Frais de dossier : 150.00 euros

Le Maire précise que l'extension de l'atelier est plus onéreuse que prévu suite à l'entretien avec l'architecte. L'enveloppe se situerait entre 65000 et 70000 euros. Il propose que cet emprunt serve à rénover les logements locatifs de la commune.

Il propose de réfléchir à une location d'un box chez un particulier pour stocker le matériel de la commune et des associations.

Le propriétaire du hangar dans lequel est déjà stocké le parquet servant aux fêtes communales de Château l'Hermitage et Requeil serait prêt à nous mettre à disposition une partie de son hangar, mais préférerait que la commune effectue des travaux d'aménagement sur celui-ci plutôt que de percevoir un loyer.

4- Règlement salle communale

Le Maire informe les conseillers que la salle communale de la Belle Croix est régulièrement sollicitée par des habitants ne résidant pas à Château l'Hermitage ou Requeil. Il propose donc de pouvoir la mettre à disposition, sous réserve d'être parrainé par un habitant de Château l'Hermitage ou Requeil aux tarifs ci-dessous :

Habitants Château l'Hermitage et Requeil		Habitants hors commune de Château l'Hermitage et Requeil	
Week end avec chauffage	240.00	Week end avec chauffage	290.00
Week end sans chauffage	200.00	Week end sans chauffage	250.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 7 voix ces tarifs à compter du 1^{er} juin 2023.

5- Modification des délégués auprès du syndicat FLAMM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier, par 7 voix pour, les délégués suivants :

- Titulaire : Elisabeth Houvrard
- Suppléant : Jean-Luc Lorient

6- Demande d'installation de ruches

Le Maire informe qu'une demande de Mme Milan Marion, apicultrice a été reçue en mairie. Elle souhaite installer des ruches sur la commune.

Après avoir échangé sur le sujet, les conseillers proposent qu'un bail soit rédigé pour une installation auprès de la mare communale sur le chemin de l'Allée Royale.

7- Hébergement des artistes lors du Festiloir

Le Maire rappelle que la commune accueillera le 26 juillet 2023 le festival « Festiloir ». Afin d'organiser au mieux la venue des artistes, la commune doit prévoir leur hébergement, soit deux nuits sur place (du 25 au 27 juillet) pour 4 personnes (4 chambres) ; et les repas soit 4 diners le soir du 25 juillet, 4 petits déjeuners + 4 déjeuners + 5 diners (4 artistes + 1 régisseur) pour la journée du 26 juillet, ainsi que 4 petits déjeuners pour la journée du 27 juillet.

Marie Musset se propose pour héberger deux artistes, et Olivier Sanson pourrait également en accueillir.

Pour la restauration, la commune va se renseigner auprès de l'association « La compagnie des Arts » pour savoir si elle serait intéressée.

8- Questions diverses

- ✓ Parcelle A286 : Le Maire précise que l'autorisation de stationnement pour la roulotte a été prolongée de 3 mois à compter du 5 avril 2023 afin que la propriétaire puisse faire réparer sa roulotte endommagée par un arbre.
- ✓ PrépaRisk : il s'agit d'exercices de simulation face aux risques majeurs, la commune étant classée en zone à risque pour les feux de forêt, Monique Rousseau, Marie Musset et Elisabeth Houvrard sont intéressées pour y participer les 8 et 19 juin 2023.
- ✓ APESA 72 : Olivier Sanson se porte volontaire pour être référent sur ce dispositif qui a pour but de repérer les entrepreneurs en détresse.
- ✓ Cérémonie du 8 mai : Jean-Luc Lorient et Cédric Salenne seront présents pour représenter la commune de Château l'Hermitage.
- ✓ Point travaux :
 - Salle de bains logement 2 impasse de Beauregard : deux devis ont été reçus des entreprises IDE de Requeil pour un montant de 5 178.25 euros HT, et Jérôme Boussard (SARL) d'Yvré le Polin pour un montant de 5 338.56 euros HT. La commission travaux a choisi de retenir la proposition de Jérôme Boussard pour des travaux prévus en juin.
 - Volet roulant logement 6 impasse de Beauregard : le matériel est arrivé et la commune attend une date d'intervention
 - STEP des Hautes Portes : un fournisseur du système de bâchée a été trouvé, la commune attend le retour des entreprises pour intervenir.
 - Tyrolienne : la commune doit recevoir une proposition chiffrée de la société SCOM de Pontvallain, pour la pose de tubes raidisseurs pour stabiliser la structure.
 - Logement locatif mairie : après constat plus poussé du peintre, une des chambres ne pourra pas être réenduite et nécessite la pose de plaques de plâtre. La commune a reçu un devis pour un montant de 1387.00 euros. Une moins-value sur le devis de peinture sera proposée à l'artisan pour un montant de 600.00 euros.

- Lanternes solaires : elles ont été reposées ce jour, reste à vérifier si l'allumage coïncide avec les horaires souhaités (vérification à faire par le voisinage)